



LECRET DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi N° 59/3 du 15 Février 1959, portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi organique N° 59/35 du 31 Décembre 1959, portant institution et organisation des Conseils Généraux ;

VU le Décret N° 34/PCM/MI du 29 Février 1960, fixant les attributions des Délégués Régionaux ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministre entendu ;

LECRET

ARTICLE 1er : Mr. PEYROTTE, Administrateur en Chef de la F.O.M. est nommé Délégué Régional de la Région Sud-Ouest.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Porto-Novo, le 14 Avril 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. MAGA

M. AROUNA.

AMPLIATIONS :

P.C.M. 4
M.I. 4
Ministres et Secrétaire d'Etat 12
Commandant de Cercle d'ATHIENE .. 1
de GRAND-POPO 1
Chef Subdivision DORA